

## Bulletin provincial 2023 N° 6

# Sommaire

### N° 16.- ARRÊTÉS DU GOUVERNEUR

- Arrêté du 04 avril 2023 – Désignation Mme Marie MUSELLE, Commissaire d'arrondissement, pour remplacer M. le Gouverneur de la province de Namur qui sera en mission du jeudi 13 Avril 2023 à 9h00 au 15 avril à 14h00.

Pages 849 à 851

## **N° 16.- ARRÊTÉS DU GOUVERNEUR**

- Arrêté du 04 avril 2023 – Désignation Mme Marie MUSELLE, Commissaire d'arrondissement, pour remplacer M. le Gouverneur de la province de Namur qui sera en mission du jeudi 13 Avril 2023 à 9h00 au 15 avril à 14h00.



LE GOUVERNEUR  
DE LA PROVINCE DE NAMUR

PROVINCE DE NAMUR  
Monsieur Valéry ZUINEN  
Directeur général

Namur, le 5 avril 2023

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que je serai en mission à l'étranger du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 15 avril 2023 à 14h00.

Vous trouverez en annexe, pour information, copie de l'arrêté par lequel Madame Marie Muselle, Commissaire d'arrondissement, est désignée pour me remplacer durant cette période. Elle assistera dès lors à la séance du Collège provincial du 13 avril 2023 et m'y représentera.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis MATHEN

## LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE NAMUR

VU l'arrêté royal du 15 décembre 1820, modifié par les arrêtés royaux des 27 février 1935, 26 décembre 1960 et 13 janvier 1964 portant instruction pour les Gouverneurs de province ;

VU la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

VU l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des Gouverneurs de province et, plus particulièrement les articles 2 et 16 ;

VU la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 15 avril 2009 relative au remplacement du Gouverneur en son absence ;

VU la lettre-circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville de Wallonie du 14 janvier 2010, relative à l'interprétation de la circulaire du 15 avril 2009 ;

Considérant qu'il sera en mission à l'étranger dans le cadre des JERTE, du CA et du Comité de pilotage de l'Association européenne des représentants territoriaux d'Etat du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 15 avril 2023 à 14h00 ;

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Madame Marie Muselle, Commissaire d'arrondissement, est désignée pour remplacer pour autant que de besoin le Gouverneur de la province de Namur du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 15 avril 2023 à 14h00.

Article 2 : Expéditions du présent arrêté seront transmises à Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique, au Ministre-Président de la Wallonie, à Madame la Ministre régionale de la Fonction publique (avec copie au secrétariat général du SPW), à Monsieur le Ministre régional du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville et à Madame Marie Muselle, Commissaire d'arrondissement.

Namur, le 4 avril 2023

(s) Denis MATHEN  
Gouverneur,

Pour expédition conforme, le 4 avril 2023

Le Gouverneur  
D. MATHEN.

